



Nouvelles mesures qui entrent en vigueur pour le sport à partir du samedi 16 janvier 2021 (version au 2 mars 2021)

Couvre-feu strict de 18h à 6 h du matin.

En journée, l'attestation de sortie n'est plus requise mais demeure nécessaire après 18h et jusqu'à 6 h pour des motifs restreints.

Dans les ERP X (couverts comme frontons 30m, 36m, 54m et trinquets), la pratique sportive des mineurs et majeurs reste prohibée.

Pratique auto-organisée → **personnes mineures** : groupe de 6 personnes maximum sans contact

→ personnes majeures : groupe de 6 personnes du même foyer maximum

Pratique encadrée sans contact

→ personnes mineures : sans limitation du nombre de pratiquants

→ personnes majeures : groupe de 6 personnes maximum (encadrement inclus)

A partir du vendredi 26 février 2021 → Alpes Maritimes et Nord

- Confinement obligatoire le week-end
- Mesures complémentaires dans les zones définies par le Préfet des Alpes Maritimes et du Nord
- Personnes mineures et majeures : groupe de 6 personnes maximum

Les Publics Prioritaires: sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, groupes scolaires et périscolaires, personnes en formation universitaire ou professionnelle, personnes détenant une prescription médicale APA et personnes à handicap reconnu par la MDPH ainsi que l'encadrement nécessaire à leur pratique, conservent l'accès à l'ensemble des équipements sportifs (plein air et couverts).

Pour ces publics, l'ouverture des vestiaires collectifs reste autorisée, dans les conditions fixées par les protocoles sanitaires. Toutefois, ces publics prioritaires seront autorisés à déroger au couvre-feu dans le cadre de leurs déplacements.

Dans ce cadre, seuls les sportifs dont c'est le métier et les publics en formation professionnelle seront autorisés à accéder aux équipements sportifs (de plein air ou couverts) en dehors des horaires du couvre-feu.

Les Educateurs Sportifs : les éducateurs sportifs seront autorisés à déroger au couvre-feu, uniquement au titre de leur activité professionnelle, c'est à dire pour encadrer les sportifs professionnels et sportifs de haut niveau.

Jauges et Spectateurs : La situation sanitaire étant encore dégradée, le Premier Ministre a reporté la décision de réouverture au public des stades.

Les enceintes sportives resteront donc soumises au huis clos.